

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1771

22 août 2007

SOMMAIRE

Acclivity Luxembourg S.A.	84968	Gestimma S.A.	84967
AD Real Estate Holdings S.à r.l.	84969	Global Trading MP S.A.	84963
Amorim Investments III S.A.	84971	Gulix FF S.à r.l.	84964
Amorim Investments II S.A.	84971	Gusto Bar S.à r.l.	84994
Amorim Investments IV S.A.	84972	Hôtel Royal S.A.	85007
Amorim Investments S.A.	84972	Hotilux	84965
Auberge La Calèche S.à r.l.	84969	Iapetos S.à r.l.	84972
Auberge La Calèche S.à r.l.	84966	Immobilière Royale	85007
Auberge La Calèche S.à r.l.	84965	Innova Financial Holding S.à r.l.	84974
Auberge La Calèche S.à r.l.	84966	Knightlights Property International S.A.	
Auberge La Calèche S.à r.l.	84962	84966
Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâ- loise Europe Vida S.A., Bâloise Europe Vi- ta S.A., Bâloise Europe Leven S.A.	84973	Knightlights Property S.A.	84965
BBVA LuxInvest S.A.	84962	La Chine Impériale S.à r.l.	84971
Calzedonia Finanziaria S.A.	84968	Luxembourg Real Estate Company	85008
Carolis International S.A.	84973	Malux S.à r.l.	84962
Cipafin S.A.	85008	M.C.C. Promotion Immobilière Luxem- bourgeoise S.à r.l.	84964
Coldmatic Group Europe S.à r.l.	84966	ML' bureau national et international des projets S.A.	84962
COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	84975	Nucleus Euro-Alliance S.C.A.	84970
DAM Arch S. à r.l.	84974	Pengana Credo Property (Luxembourg) S.à r.l.	84974
DAM Invest S. à r.l.	84963	Production Christian Gallimard	84970
DAM Ponte S.à r.l.	84964	Puxian Investments S.à r.l.	84967
Dierickx, Leys Luxembourg S.A.	84968	Revco s.à r.l.	84972
ELISE Electra Institutional Services S.A.	84967	Ridgewell International S.A.	84965
Euro Courtage	84970	Saumarez S.A.	84969
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	84973	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	84970
Ex & Co Partners S.à r.l.	84973	Sintesi S.C.A.	84994
ExxonMobil Luxembourg UK	84968	S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A.	85007
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à r.l.	84971	Uni Land Luxembourg S.A.	85008
Foreign Properties Invest S.A.	84963	Wardley Asia Pacific Investments Limited	84967
Fortis Private Euro-Fashion-Center	84969	Wertheim & Partners Holding S.A.	84974

Auberge La Calèche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 25.478.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083392/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01681C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Malux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 132, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.424.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083369/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04563. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature

Référence de publication: 2007083374/1710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04438. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.375.

La soussignée CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, ayant son siège 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle (re)prend le siège social de la société

ML' BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg Section B Numéro 57.375 à effet du 28 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juin 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Réviseur d'Entreprises

R. Turner

Référence de publication: 2007084528/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.197.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société du 20 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} juillet 2007 au 26-28, rue Edward Steichen, Bâtiment C, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084500/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Foreign Properties Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 51.195.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mai 2007 à Rodange que:

- le siège social a été transféré dans la même localité du 402, route de Longwy, L-4832 Rodange au 21, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange.

Rodange, le 4 mai 2007.

A.-F. Marchand

Administratrice

Référence de publication: 2007084494/2494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Global Trading MP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.255.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GLOBAL TRADING MP S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Christophe Zeeb, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Maître C. Zeeb

Le liquidateur

Référence de publication: 2007084498/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

DAM Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.955.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société du 20 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} juillet 2007 au 26-28, rue Edward Steichen, Bâtiment C, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084499/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Gulix FF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.963.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 28 juin 2007:

- que le siège social de la Société est transféré du 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au 31, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- d'accepter la démission de Monsieur Akram Said Busaidy en tant que gérant de la société avec effet au 28 juin 2007,

- de nommer aux fonctions de gérant de la société Monsieur André Mueller, né le 28 avril 1973 à Muri (Suisse) et résidant à 85622 Waltenschwil (Suisse), Tierparkweg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants de la société sont par conséquent Madame Edith Barthelmy et André Mueller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084505/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.210.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet immédiat le siège social de la société à responsabilité limitée M.C.C. PROMOTION IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE Sarl, établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.210.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocat à la Cour

K. Schmitt

Référence de publication: 2007084516/1171/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 24.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 29 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083614/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Ridgewell International S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007083556/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04550. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Auberge La Calèche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.478.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083399/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Hotilux, Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083409/3309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03158. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.499.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 29 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083615/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Coldmatic Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 108.938.

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 18 juin 2007, que le siège social de la Société a été transféré du L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083616/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Auberge La Calèche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 25.478.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083387/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Auberge La Calèche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 25.478.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083393/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Wardley Asia Pacific Investments Limited, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.299.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 30 décembre 2005, a décidé de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, en tant que liquidateur avec effet au 31 décembre 2005.

Pour WARDLEY ASIA PACIFIC INVESTMENT LTD, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007083643/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09135. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070092611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

ELISE Electra Institutional Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 78.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083351/6218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04567. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Puxian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083365/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05003. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Gestimma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

GESTIMMA S.A.

A. de Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007083538/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04368. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Acclivity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 64.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature

Référence de publication: 2007083380/2751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05940. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

ExxonMobil Luxembourg UK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 73.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083383/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04698. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Calzedonia Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.171.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

CALZEDONIA FINANZIARIA S.A.

A. de Bernardi / A. de Bernardi

Adminstrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007083541/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04371. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Dierickx, Leys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société

DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A., société de gestion de fortune

Signature

Référence de publication: 2007083672/1990/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06323. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Saumarez S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.379.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation conclu entre la société SAUMAREZ SA, ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte, et Maître Roy Reding, domiciliataire, a été dénoncé à l'initiative de ce dernier avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

M^e R. Reding

Référence de publication: 2007084517/2891/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Auberge La Calèche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.478.

Le bilan au 31 décembre 1994 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083386/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.856.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083468/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05637. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Fortis Private Euro-Fashion-Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084603/231/15.

(070093649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Nucleus Euro-Alliance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084542/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05339. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 123.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007084551/242/12.

(070093134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Production Christian Gallimard, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 58.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084605/231/15.

(070093609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Euro Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084604/231/15.

(070093654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084606/231/15.

(070093130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084607/231/15.

(070093180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007084555/202/12.

(070093578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

La Chine Impériale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.
R.C.S. Luxembourg B 96.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084546/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03243. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Amorim Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084608/231/15.

(070093178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084609/231/15.

(070093172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Iapetos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 123.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007084554/202/12.

(070093385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Revco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084543/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01332. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Carolis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47657 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007084563/211/11.

(070093561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007084564/211/11.

(070093570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâloise Europe Vida S.A.,
Bâloise Europe Vita S.A., Bâloise Europe Leven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007084602/231/16.

(070093637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Ex & Co Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 103.984.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mai 2007 à Rodange que:

- le siège social a été transféré dans la même localité du 402, route de Longwy, L-4832 Rodange au 21, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange.

Rodange, le 4 mai 2007.

E. Brion
Gérant

Référence de publication: 2007084491/2494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.079.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société du 20 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} juillet 2007 au 26-28, rue Edward Steichen, Bâtiment C, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084503/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007084571/211/11.

(070093656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pengana Credo Property (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.676.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47887 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007084570/211/11.

(070093557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Wertheim & Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 76.031.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 29 juin 2007 de la société WERTHEIM & PARTNERS HOLDING SA il a été décidé:

1. Nomination de Monsieur Alexander Nowizki, né le 12 mai 1984 à Moscou, adresse Aichelbergstr. 6, D-73230 Kirchheim Teck en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

WERTHEIM & PARTNERS HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2007084035/4185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of July.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) COREplus II LUX GP, Sàrl, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States, on 19 July 2007.

2) COREplus II GP, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801-1120, United States,

here represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States, on 19 July 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions, S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of COREplus II DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period of time which will end 180 days after the liquidation of the last limited partner interest in the Diversified Fund (as defined in article 4 hereafter). The term of the Diversified Fund will continue until the tenth anniversary of the final closing date of the Diversified Fund, provided however that the general partner of the Diversified Fund may at its own discretion extend such term until all of the Diversified Fund's investments in underlying partnerships are liquidated, including, but not limited to, secondary investments. In case of the Diversified Fund being liquidated, the Company's term will end prematurely.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company is a feeder vehicle and will invest substantially all of its assets in the COREplus II PRIVATE EQUITY PARTNERS II - DIVERSIFIED FUND, L.P. (the «Diversified Fund»), in exchange for limited partner interests in the Diversified Fund, and accordingly will be admitted as a limited partner of the Diversified Fund. The Diversified Fund is a Delaware limited partnership, being part of COREplus PRIVATE EQUITY PARTNERS II, an investment program that is composed of four Delaware limited partnerships organized by WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA) LLC, that will focus primarily on providing long-term returns primarily through investments in a diversified portfolio of professionally managed private equity funds.

The investment objectives and policies shall be determined by the General Partner pursuant to Article 17 hereof and shall be disclosed in the sales documents for the Ordinary Shares (as defined in Article 6) to be issued by the General Partner from time to time.

The Company may, subject to the restrictions set forth hereabove, take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the maximum extent permitted under the Law of 2004.

Art. 5. Liability. The General Partner (as defined in Article 13), which is holding the sole Management Share issued by the Company (as defined in Article 6), is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The limited partners (the «Ordinary Shareholders»), which are the holders of Ordinary Shares, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital of the Company shall be, as provided by law, the equivalent in US Dollars of one million Euro (EUR 1,000,000.-). The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty (30) fully paid up ordinary shares of no par value (the «Ordinary Shares») and one (1) fully paid up management share of no par value to be issued to the General Partner (the «Management Share»), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the «Shares». The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law. The Ordinary Shares may pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Prospectus of the Company, as amended from time to time (the «Prospectus»).

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to the Company shall, if not expressed in US dollars, be converted into US dollars.

Art. 7. Form and Transfer of Shares.

(1) The Company shall issue Shares in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (hereafter referred to as the «Register») which shall be kept by the Company or by an entity designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any Share certificates shall be signed by the General Partner. Such signature shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the General Partner may determine.

(2) The Management Share held by the General Partner is not transferable. Ordinary Shares may be transferred, subject to the provisions of Article 10 hereof subject to the approval of the General Partner at its sole discretion (such approval not to be unreasonably withheld) and subject to such further conditions as may be determined by the General Partner from time to time.

The approval of the General Partner regarding a transfer of shares is not required in those cases where the Ordinary Shares are held by a German Insurance Company, provided however, that the transfer of shares is effected to a well-informed investor within the meaning of Article 2 of the Law of 15 June 2004 (hereafter «Well-Informed Investors»). In those cases where the Ordinary Shares are held by a German insurance company, such Ordinary Shareholder shall not be allowed to transfer Ordinary Shares without the prior written consent of such Ordinary Shareholder's German trustee in accordance with section 70 of the German Insurance Supervisory Law (Versicherungsaufsichtsgesetz), as may be amended from time to time, or the trustee's authorized deputy.

Transfer of Ordinary Shares shall be effected (i) if Ordinary Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Ordinary Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no Ordinary Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of Ordinary Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by the General Partner or by one or more other persons duly authorized thereto by the General Partner.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

Subject to Article 10 hereof, a shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be

provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the General Partner that his Shares certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the General Partner may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Share certificates may be cancelled by the General Partner and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(6) The General Partner may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of Ordinary Shares. The General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid Ordinary Shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

On such date as determined by the General Partner (the «Closing»), the Company will issue fully paid Ordinary Shares in consideration of an investor's commitment to purchase such Ordinary Shares. The remaining capital commitments by each Ordinary Shareholder will be paid in upon the call by the General Partner of additional Capital Contributions to be made by the Ordinary Shareholders (each, a «Drawdown») against issuance of a number of Ordinary Shares corresponding to the amount of the committed capital called, divided by the issue price per Ordinary Share as determined by the General Partner at that time. Drawdowns will be carried out as set forth below:

(a) At the Closing, each Ordinary Shareholder admitted to the Company on such date shall make a contribution of capital in fulfillment of their respective capital commitments («Capital Contributions») in an amount equal to a percentage of its capital commitment equal to such percentage that the Company as limited partner of the Diversified Fund has committed to contribute to the Diversified Fund.

(b) Subsequent to the Drawdown at a Closing, the General Partner may call for Capital Contributions, upon at least seven days' prior written notice to the Ordinary Shareholders (each such written notice, a «Drawdown Notice»). Each Drawdown shall be used by the Company to make contributions to the Diversified Fund, shall be applied to pay expenses, or shall be set aside as appropriate reserves.

The General Partner may delegate, under its responsibility, to any officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

If subscribed Ordinary Shares are not paid for, the General Partner may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

In addition, any holders of Ordinary Shares that defaults (a «Defaulting Shareholder») with respect to any payment for the benefit of the Company shall be subject to certain consequences, which may include any of the following:

(i) the prohibition from paying any additional installments of its capital commitment whereupon the capital commitment of such Defaulting Shareholder shall thereafter for all purposes be reduced to zero or such greater amount (not exceeding its original capital commitment) as the General Partner may determine is fair and equitable;

(ii) the termination of the Defaulting Shareholder's rights to receive distributions of profits other than a distribution upon dissolution of the Company of an amount equal to the lesser of the amount of the capital account of the Defaulting Shareholder at the time of default, the tax capital account of the Defaulting Shareholder at the time of default, determined as if the Defaulting Shareholder invested directly in the Diversified Fund, or the original contributions of the Defaulting Shareholder to the Company less distributions from the Company to the Defaulting Shareholder, after deduction in each case of the Defaulting Shareholder's proportionate share of the fees and expenses of the Company through dissolution;

(iii) require the Defaulting Shareholder to sell its interest in the Company to another person or entity selected by the General Partner for a price determined pursuant to clause (i) above (without the adjustment for fees and expenses incurred after the date of sale) and discounted by 20%; or

(iv) pursue any other remedies and take any other actions that the General Partner of the Company deems appropriate.

The General Partner may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé»), and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the Company.

Art. 9. Redemption of Ordinary Shares. The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The Company may however redeem Ordinary Shares whenever the General Partner considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. In particular, Ordinary Shares may, at the option of the General Partner, be redeemed on a pro rata basis as between existing shareholders of the Company, in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 23 hereof.

The Company may offer to redeem up to a total specified maximum number of Ordinary Shares to the extent that shareholders voluntarily tender Shares for redemption. In any such case the Ordinary Shares tendered for redemption by shareholders will be redeemed by the Company to the maximum extent possible without exceeding the number of Ordinary Shares the Company has offered to redeem and any reductions in Ordinary Shares redeemed below the total number of Shares tendered will be pro rata to the number of Ordinary Shares tendered by shareholders.

The redemption price shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article 11 as at the Valuation Day specified by the General Partner in its discretion, less an amount equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 10 business days (i.e. days on which banks are open for business in Luxembourg and are not required or authorised to close) from the relevant Valuation Day, provided that the Ordinary Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company.

The Company is empowered to make compulsory redemptions of Shares held by U.S. Persons or held by non Well-Informed Investors under the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 on the SICAR, at the Net Asset Value per Share less costs incurred by the Company.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Ordinary Shares. The sale of the Shares of the Company is reserved to certain Well-Informed Investors and the Company will refuse to issue Shares to physical persons and to companies that cannot be qualified as Well-Informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004.

In addition, the Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Ordinary Shares in the Company by any U.S. Person, as defined in this Article, and by non-well informed investors, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of Ordinary Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a U.S. Person or by a non- well informed investor; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's Ordinary Shares is for a U.S. Person or a non-well informed investor, or whether such registration would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a U.S. Person or by a non- well informed investor; and

C.- decline to accept the vote of any U.S. Person or of any non- well informed investor at any general meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any U.S. Person or any non- well informed investor either alone or in conjunction with any other person is a legal or beneficial owner of Ordinary Shares, direct such shareholder to sell his Ordinary Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all Ordinary Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the Ordinary Shares to be purchased, specifying the Ordinary Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last registered office known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Ordinary Shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Ordinary Shares specified in such notice and its denomination shall be removed from the Register.

(2) The price at which each such Ordinary Share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share less any service charge as determined by the General Partner.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Ordinary Shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the redemption price of the Ordinary Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Ordinary Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Ordinary Shares by any person or that the true ownership of any Ordinary Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term «U.S. Person» means any resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which comes from sources outside the United States of America and is not includible in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of its citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America as from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. Persons or any such other person or persons defined as a «U.S. Person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

«U.S. Person» as used herein does neither include any subscriber to Ordinary Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of Ordinary Shares by the Company.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value (the «Net Asset Value») of each class of Shares shall be expressed as a per Share figure in US Dollars, and shall be determined as of any Valuation Day (as defined in Article 12 hereof) by dividing the net assets of the relevant class of Shares, being the value of its assets less its liabilities on any such Valuation Day, by the total number of Shares then outstanding in the relevant class of Shares, in accordance with the Valuation Rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent as the General Partner shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the valuations of the investments of the Company, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The calculation of the Net Asset Value shall be made by the General Partner in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, private equity interests, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

b) The value of securities which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

c) The value of securities dealt in on any other organized market is based on the last available price.

d) The value of the limited partner interests of the Diversified Fund held by the Company shall be equal to the Company's pro rata interest in the assets and liabilities of the Diversified Fund which will be valued as set forth in the Amended and Restated Agreement of Limited Partnership of the Diversified Fund, as amended or amended and restated from time to time (the «Partnership Agreement»).

e) Money market instruments are valued at their respective market values as estimated by the General Partner in good faith and in line with generally recognized valuation principles which are also verifiable by the auditor of the Company.

f) If the price as determined aforesaid is not representative of the fair market value, the relevant securities and instruments are valued at their foreseeable sales price as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

1) all loans, bills and accounts payable;

2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

5) an appropriate provision for future taxes which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise, without limitation, formation expenses, fees payable to its advisor, investment manager, including performance fees and incentive fees, fees and expenses payable to its auditors and accountants, administrator, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the General Partner and the expenses the General Partner has incurred during the performance of its duties and its reasonable out-of-pocket expenses and insurance coverage, fees and expenses for legal, fiscal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. For the purpose of this Article:

1) Ordinary Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Ordinary Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at such time as determined by the General Partner from time to time; if such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner;

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any entity which the General Partner may appoint, under its responsibility, for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value of each class of Shares shall be determined from time to time by or under the supervision of the General Partner, at least twice a year at a frequency determined by the General Partner, such date or time as of which the determination will be made being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value upon the occurrence of one or more of the following circumstances:

a) during any period when the value of the assets of the Diversified Fund are not available, or when the valuation of the assets of the Diversified Fund has been suspended;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company in such manner as shall be determined by the General Partner.

Art. 13. General Partner. The Company shall be managed by COREplus II LUX GP, Sàrl, a limited liability company organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as general partner (associé commandité) of the Company (herein referred to as the «General Partner»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall be dissolved and liquidated in accordance with Article 25 hereof.

Art. 14. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company, in compliance with the investment objectives, policies and restrictions as determined in Article 17 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

Art. 15. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 16. Delegation of Power. The General Partner may delegate, under its control and responsibility, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorises, sub-delegate their powers.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may further appoint any other management or administrative agents and enter into agreements with such agents for the provision of their services, the delegation of power to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 17. Investment Objectives, Policies and Restrictions. The General Partner shall determine the investment objectives, policies and restrictions to be applied by the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the sales documents for the Ordinary Shares in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 18. Auditor. The SICAR must publish an annual report for each financial year. The annual report shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») with regard to the accounting data contained therein. The auditor shall be appointed by the General Meeting of shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2004.

Art. 19. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Custodian, as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 20. Indemnification. The Company shall indemnify the General Partner and any officer of the General Partner, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been an officer of the General Partner or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall neither exclude other rights to which he may be entitled nor prevent the Company from entering into indemnification agreements with such other parties as the General Partner may determine. The Company shall advance litigation-related expenses to an officer of the General Partner if the Company's legal counsel determines that indemnification by the Company is likely and if the officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday in the month of May at 10.00 a.m. (or, if such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, on the next following business day in Luxembourg).

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's registered office in the Register. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner.

As all Shares are in registered form, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

All general meetings shall be presided over by the General Partner.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The General Partner may fix in advance a date, not exceeding twenty days, preceding the date of any meeting of shareholders as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such shareholders and only such shareholders as shall be shareholders of record on the date

so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

Each Share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed, subject to the approval by the General Partner, by a simple majority of the validly cast votes of the shareholders present or represented.

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

The Company shall prepare annual statements in accordance with Luxembourg Law. The auditor of the Company shall audit the annual statements of the Company accordingly.

Art. 23. Appropriation of annual net profits. The general meeting of shareholders shall, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, determine how the balance of the net profits shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the General Partner to declare, distributions.

The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions shall be made to the registered shareholders at their registered office in the Register.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine for time to time.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below the equivalent amount in US Dollars of EUR 1 million.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 24. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the Law of April 5, 1993 relating to the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2004. In particular, the Custodian shall:

- ensure that the subscription price for the shares of the Company has been received by it within the time limits set forth in its constitutive documents;
- control that in transactions involving the assets of the Company, a consideration is paid or has been received by it within the customary time limits;
- ensure that the income of the Company is applied in accordance with its constitutive documents.

Either the Custodian or the Company may terminate the custody agreement the last day of the calendar month upon three months prior written notice by registered mail.

The Company shall, in the event of such termination, see to the replacement of the Custodian at the date on which the custody agreement will be terminated. Pending such replacement which shall by the latest take place within a two months' period, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders.

Art. 25. Dissolution and Liquidation. Notwithstanding the provisions of Article 3 hereof, the Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 26 hereof.

Liquidation shall be carried out by the General Partner, unless the general meeting of shareholders appoints one or more other liquidators who need not be shareholders; the general meeting shall in each case determine the powers and compensation of any liquidator(s). The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to the Net Asset Value per Share.

Art. 26. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2004 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

1) COREplus II LUX GP, Sàrl, prequalified, subscribes for one (1) Management Share, resulting in a payment of the equivalent amount in US Dollars of a thousand Euro (EUR 1,000.-)

2) COREplus II GP, LLC, prequalified, subscribes for thirty (30) Ordinary Shares, resulting in a payment of the equivalent amount in US Dollars of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-)

Evidence of the above payments, totalling the equivalent amount in US Dollars of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses related to the creation of the Company are estimated at approximately two thousand and five hundred Euro (EUR 2,500.-) and shall be borne by WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, initiator of the Company.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following is elected as Auditor: DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, for a term to expire at the close of the annual General Meeting which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2007.

II. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) COREplus II LUX GP, Sàrl, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis, le 19 juillet 2007.

2) COREplus II GP, LLC, société de droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801-1120, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis, le 19 juillet 2007.

Lesdites procurations signées ne varient par les parties comparantes et le notaire seront annexées aux présents statuts et transmises en même temps aux autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant ès qualités comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire de recevoir l'acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable agréée en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR), qu'elles déclarent avoir constituée entre elles, ainsi que les statuts qui sont exposés ci-après:

Art. 1^{er}. Dénomination. Les souscripteurs et tous ceux qui deviendront titulaires d'actions de la Société émises à compter de ce jour (les «Actions») constituent une société sous forme de société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable agréée en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination COREplus II DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A. (la «Société»).

La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant (défini ci-dessous) peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société à son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement

à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée déterminée qui prendra fin 180 jours après la liquidation de la dernière part sociale d'associé commanditaire (limited partner interest) dans le Diversified Fund (tel que défini à l'article 4 ci-après). Le Diversified Fund durera jusqu'au dixième anniversaire de la date du dernier closing du Diversified Fund, sous réserve toutefois que l'associé commandité du Diversified Fund décide d'étendre cette durée jusqu'à ce que tous les investissements du Diversified Fund dans d'autres sociétés sous-jacentes soient liquidés, en ce compris, entre autres, les investissements secondaires. Si le Diversified Fund est liquidé, un terme sera mis à la durée de la Société et ce de façon prématurée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir ses avoirs dans des titres représentant du capital à risque avec l'objectif de faire bénéficier ses associés des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société est un «feeder véhicule» et va investir essentiellement tous ses avoirs dans COREplus II PRIVATE EQUITY PARTNERS II - DIVERSIFIED FUND, L.P. (le «Diversified Fund»), en échange de parts sociales d'associé commanditaire (limited partner interests) du Diversified Fund, et par la suite, sera admise comme associé commanditaire du Diversified Fund. Le Diversified Fund est une société en commandite (limited partnership) soumise au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, faisant partie de COREplus PRIVATE EQUITY PARTNERS II, un programme d'investissement composé de quatre sociétés en commandite (limited partnerships) du Delaware, organisées par WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA) LLC, et dont le but principal est de fournir des rendements sur le long terme, principalement par le biais d'investissements dans des portefeuilles diversifiés de fonds private equity gérés de manière professionnelle.

Les objectifs et politiques d'investissement seront définies par le Gérant conformément à l'Article 17 des présents Statuts et seront exposés dans les documents de vente des Actions Ordinaires (telles que définies à l'Article 6) à émettre périodiquement par le Gérant.

La Société peut, sous réserve des restrictions ci-dessus exposées, prendre toutes les dispositions et réaliser toutes les transactions qui lui sembleraient utiles à la réalisation et au développement de son objet, et ce dans le respect des limites la Loi de 2004.

Art. 5. Responsabilité. Le Gérant (tel que défini à l'Article 13), qui détient la seule Part de Commandité émise par la Société (telle que définie à l'article 6 des présents Statuts) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société.

Les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Ordinaires»), détenteurs d'Actions Ordinaires, doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société autrement ou à un autre titre que par l'exercice de leurs droits d'actionnaire dans le cadre des assemblées générales; ils ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale; il est égal à tout moment à l'actif net de la Société déterminé comme indiqué à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital social minimum de la Société devant être souscrit, au sens de la législation luxembourgeoise, est l'équivalent en USD d'un million d'euros (1.000.000,- EUR). Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente (30) actions ordinaires sans valeur nominale et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité sans valeur nominale et entièrement libérée, qui sera souscrite par le Gérant (l'«Action de Commandité»); les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées comme les «Actions». Le capital minimum de la Société doit être atteint dans la limite d'une période de douze mois, le point de départ étant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que SICAR selon la législation luxembourgeoise. Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions Ordinaires peuvent être, au gré du Gérant, d'une ou de plusieurs catégories, dont les caractéristiques et les conditions sont déterminées par le Gérant et figurent dans le prospectus de la Société, tel que modifié périodiquement (le «Prospectus»).

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets de la Société seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD.

Art. 7. Actions.

(1) La Société émettra des Actions sous forme nominative.

Toutes les Actions émises de la Société sont enregistrées sur le registre des actionnaires (le «Registre»), qui peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cette fin par la Société; le Registre indique pour chaque actionnaire son nom, son domicile ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur ces Actions. La Société décidera si des certificats d'Action seront remis aux actionnaires ou si ces derniers recevront une confirmation écrite de leur actionariat.

Tout certificat d'Action doit être signé par le Gérant. Cette signature peut être manuscrite, ou imprimée, ou par fac-similé. La Société peut émettre des certificats d'Action temporaires, dont la forme est soumise à la discrétion du Gérant.

(2) L'Action de Commandité appartenant au Gérant n'est pas transférable. Les Actions Ordinaires peuvent être transférées sous réserve des dispositions de l'article 10 des présents Statuts, du consentement du Gérant (lequel consentement

ne peut être refusé déraisonnablement) et de telles autres conditions supplémentaires telles que déterminées périodiquement par le Gérant.

L'accord du Gérant ne sera pas requis pour les transferts d'Actions détenues par une société d'assurance allemande, sous réserve que le cessionnaire soit un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 (ci après «Investisseur Averti»). Lorsque le cédant d'Actions Ordinaires est une société d'assurance allemande, il ne pourra transférer des Actions Ordinaires sans l'accord préalable écrit de son fidéicommissaire ou du représentant autorisé de celui-ci, conformément à l'article 70 de la loi allemande de surveillance des assurances (Versicherungsaufsichtsgesetz), tel que modifié périodiquement.

Le transfert d'Actions Ordinaires se fera (i) si des certificats d'Actions Ordinaires ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant lesdites Actions Ordinaires et de tout autre document de transfert exigé par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats d'Actions Ordinaires, par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'Actions Ordinaires sera inscrit au Registre, pareille inscription devant être approuvée par le Gérant ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Gérant.

(3) Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au Registre.

Selon les conditions de l'article 10 des présents Statuts, un actionnaire peut à tout moment changer son adresse enregistrée dans le Registre par le biais d'une communication écrite à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre que mention en sera faite au Registre, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier au Gérant que son certificat d'Action a été égaré, abîmé, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que le Gérant déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'Action abîmés pourront être annulés par le Gérant et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré débiteur l'actionnaire du coût du duplicata ou du nouveau certificat d'Action, ainsi que de toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au Registre ou avec l'annulation du certificat d'Action original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la ou les Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la ou les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la ou aux Action(s).

(6) Le Gérant peut décider d'émettre des fractions d'Action. Une fraction d'Action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets de la Société.

Art. 8. Emission d'Actions Ordinaires. Le Gérant est autorisé, sans limitation, à émettre à tout moment un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires.

Le Gérant peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront émises; le Gérant peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Prospectus.

À une date déterminée par le Gérant (le «Closing»), la Société émettra des Actions Ordinaires entièrement libérées en contrepartie de l'engagement d'un investisseur à acheter ces Actions Ordinaires. Les engagements de capital restants des Actionnaires Ordinaires seront payés sur demande, par le Gérant, d'Apports en Capital supplémentaires des Actionnaires Ordinaires (chacun, un «Appel»); en contrepartie du paiement, les Actionnaires Ordinaires se verront remettre un nombre d'Actions Ordinaires correspondant au montant du capital demandé divisé par le prix d'émission par Action Ordinaire, tel que déterminé par le Gérant à ce moment. Les Appels seront effectués comme décrit ci-dessous:

(a) Lors du Closing, tout Actionnaire Ordinaire admis à participer à la Société à cette date fera un apport en capital d'un montant égal à un pourcentage de son engagement de capital (l'«Apport en Capital»), égal à un pourcentage de son engagement de capital correspondant au pourcentage que la Société, en tant qu'associé commanditaire (limited partner) du Diversified Fund, s'est engagée à apporter au Diversified Fund.

(b) Suite à l'Appel lors d'un Closing, le Gérant pourra faire appel à des Apports en Capital, sur notification écrite au moins sept jours préalablement aux Actionnaires Ordinaires (chaque notification écrite, une «Notification d'Appel»). Chaque Appel sera utilisé par la Société pour faire un apport au Diversified Fund, pour payer des frais, ou pour constituer des réserves.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des Actions Ordinaires nouvelles à émettre et de les délivrer.

Si les Actions Ordinaires souscrites ne sont pas payées, le Gérant peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer les frais et commissions de souscription.

De plus, tout détenteur d'Actions Ordinaires qui reste en défaut de régler les sommes dues au bénéfice de la Société (un «Actionnaire Défaillant») s'exposera à certaines conséquences, qui pourront être les suivantes:

(i) l'interdiction à l'Actionnaire Défaillant de payer des versements supplémentaires de son engagement de capital, sur quoi l'engagement de capital de l'Actionnaire Défaillant sera à toute fin réduit à zéro ou tout autre montant supérieur (n'excédant toutefois pas son engagement de capital initial) que le Gérant estime juste et équitable;

(ii) la fin des droits de l'Actionnaire Défaillant à se voir distribuer des bénéfices autres que la distribution effectuée au moment de la dissolution de la Société; le montant de cette distribution correspondra au moins élevé entre le montant du compte en capital de l'Actionnaire Défaillant au moment de son défaut, le montant du compte fiscal de l'Actionnaire Défaillant au moment de son défaut, déterminé à cette fin comme si l'Actionnaire Défaillant avait investi directement dans le Diversified Fund, ou le montant des contributions initiales de l'Actionnaire Défaillant à la Société diminué des distributions effectuées par la Société à l'Actionnaire Défaillant, après déduction, dans chaque cas, de la part proportionnellement imputée à l'Actionnaire Défaillant, des frais et dépenses encourues par la Société pour sa dissolution;

(iii) demander à l'Actionnaire Défaillant de vendre sa participation dans la Société à une personne ou une société tierce choisie par le Gérant, à un prix déterminé conformément au paragraphe (i) ci-dessus (sans adaptation pour les frais et dépenses encourues après la date de la vente) et diminué de 20%; ou

(iv) rechercher tout autre remède ou entreprendre toute autre action que le Gérant de la Société estime appropriée.

Le Gérant pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de titres, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que les titres apportés correspondent à la politique et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 9. Rachat des Actions Ordinaires. La Société est une société d'investissement en capital à risque de type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne sont pas rachetables sur demande d'un actionnaire.

La Société peut toutefois racheter des Actions Ordinaires lorsque le Gérant considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts. En particulier, les Actions Ordinaires peuvent, à la discrétion du Gérant, être rachetées proportionnellement entre les actionnaires existants de la Société, de manière à distribuer aux actionnaires, suite à la vente d'un actif d'investissement par la Société, le produit net de l'investissement en question, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 23 des présents Statuts.

La Société peut proposer de racheter des Actions Ordinaires jusqu'à un nombre total maximal tel que déterminé par la Société, dans la mesure où des actionnaires offrent volontairement les Actions au rachat. Dans un tel cas, les Actions Ordinaires offertes au rachat par les actionnaires seront rachetées par la Société dans la mesure du possible, sans dépasser le nombre total maximal d'Actions Ordinaires que la Société avait proposé de racheter et toute réduction des Actions Ordinaires à racheter en deçà du nombre total d'Actions offertes au rachat sera proportionnelle au nombre d'Actions Ordinaires offertes au rachat par les actionnaires.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11, au Jour d'Evaluation déterminé par le Gérant, à sa discrétion, diminuée d'un montant égal aux coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions.

Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payé endéans une période déterminée par le Gérant qui ne pourra pas excéder dix jours ouvrables (c'est-à-dire des jours durant lesquels les banques sont ouvertes au Luxembourg et ne sont ni obligées ni autorisées à fermer) à partir du Jour d'Evaluation en question, à condition que les certificats d'Actions Ordinaires, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

La Société est autorisée à procéder au rachat forcé des Actions détenues par les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou détenues par des investisseurs non-avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action diminuée des coûts encourus par la Société.

Art. 10. Restrictions à la propriété des Actions Ordinaires. La vente des Actions de la Société est réservée à certains investisseurs avertis et la Société refusera d'émettre des Actions à des personnes physiques et à des sociétés qui ne peuvent pas être qualifiés d'investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

De plus, la Société pourra restreindre ou empêcher la possession des Actions Ordinaires de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété des Actions Ordinaires de la Société par des Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis dans les présents Statuts ou par des investisseurs non-avertis, et à cet effet la Société pourra:

A.- refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'Actions Ordinaires lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'Actions à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti; et

B.- à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne qui demande d'y faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti la propriété économique de ces Actions Ordinaires; et

C.- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou de tout investisseur non-averti; et

D.- s'il apparaît à la Société qu'un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou tout investisseur non-averti, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire ou le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, la Société pourra enjoindre cet actionnaire de vendre ses Actions Ordinaires endéans les trente (30) jours suivant le préavis. Si cet actionnaire refuse d'obtempérer à l'injonction, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions Ordinaires détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions Ordinaires à racheter; l'avis de rachat spécifiera les Actions Ordinaire à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans le Registre de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats d'Action représentant les Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre.

(2) Le prix auquel chaque Action Ordinaire sera rachetée (ci-après «prix de rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déduction faite des commissions déterminées par le Gérant.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué auprès de l'ancien propriétaire des Actions Ordinaires en question en la monnaie fixée par le Gérant pour le paiement du prix de rachat des Actions Ordinaires et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions Ordinaires ou n'importe laquelle de celles-ci, ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêt) de la banque après remise effective du ou des certificats d'Action. Tous les fonds à recevoir par un actionnaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront à la Société. Le Gérant aura tout pouvoir pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions Ordinaires dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions Ordinaires était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Ressortissants des Etats-Unis», tels qu'utilisés dans les présents Statuts, signifient tout résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu provient de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique et n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de sa situation ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933 ou selon le «United States Internal Revenue Code» de 1986, tels que modifiés.

Les termes «Ressortissant des Etats-Unis» tels qu'utilisés dans les présents Statuts n'incluent ni les souscripteurs d'Actions Ordinaires de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient telles Actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions Ordinaires par la Société.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action sera exprimée par une valeur par Action en USD, et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation (tel que défini à l'article 12 des présents Statuts) les actifs nets de la catégorie d'Actions appropriée de la Société, constitués par la valeur de ses avoirs moins la valeur de ses engagements au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'Actions en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les Règles d'Evaluation décrites

ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centime le plus proche de la devise concernée tel que le Gérant le déterminera. Si, depuis le Jour d'Évaluation, un changement substantiel dans l'évaluation des investissements de la Société est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs similaires qui sont la propriété ou souscrites par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière consistante avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres causée par l'achat et la vente ex-dividendes, ex-droits, ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes en nature, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ou à livraison différée et toutes les options d'achat et de vente pour lesquelles la Société détient une position ouverte;
- 8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- (a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (b) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;
- (c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible;
- (d) La valeur des parts sociales d'associé commanditaire (limited partner interests) du Diversified Fund détenues par la Société sera égale à la part proportionnelle de la Société dans les avoirs et engagements du Diversified Fund qui seront évaluées comme prévu dans le l'Amended and Restated Agreement of Limited Partnership du Diversified Fund, tel que modifié et reformulé périodiquement (le «Partnership Agreement»);
- (e) La valeur des instruments du marché monétaire sera évaluée selon leurs valeurs de marché respectives telles qu'estimées par le Gérant de bonne foi et en conformité avec les principes d'évaluation généralement reconnus qui sont également vérifiables par le réviseur d'entreprises agréé de la Société;
- (f) Si le prix tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur de marché, les valeurs mobilières et avoirs en question seront évaluées à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Gérant.

Le Gérant peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts encourus sur les emprunts de la Société (y compris les commissions d'engagement encourues en rapport avec ces emprunts);
- 3) toutes les dépenses encourues ou exigibles (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil, y compris les commissions de rendement, les commissions payables à la banque dépositaire et les commissions des agents commerciaux);
- 4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par le Gérant et, le cas échéant, toute autre dette de la Société qui est certaine et qui peut être mesurée raisonnablement;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution, commissions payables au conseiller, au gestionnaire, y compris les commissions de performance et de rendement, frais et commissions payables au réviseur d'entreprises agréé et aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent administratif et agent payeur, tout agent de cotation, à l'agent domiciliataire, au teneur de registre et agent de transfert, à tout distributeur ou agent intervenant dans le placement des Actions et aux représentants permanents dans les lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération du Gérant ainsi que les dépenses raisonnables encourues par le Gérant au cours de l'accomplissement de ses devoirs et ses débours et frais d'assurance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, fiscale et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais d'information et de publication et de rapport aux actionnaires incluant les frais de préparation, d'impression, de traduction, de publicité et de distribution des prospectus, memoranda explicatifs, certificats d'actions, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais de rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, les coûts de publication des prix d'émission, de conversion, s'il y a lieu, et de rachat et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les agios, frais de courtage, les frais postaux, de téléphone et de télex. La Société peut provisionner des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Pour les besoins de cet Article:

1) les Actions Ordinaires en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 des présents Statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, du Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les Actions Ordinaires à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Gérant, du Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur au moment déterminé périodiquement par le Gérant; si ce taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou selon les procédures établies par le Gérant;

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Toutes les règles d'évaluation seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Gérant pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée périodiquement par le Gérant ou sous sa supervision, au moins deux fois par an à la fréquence que le Gérant décidera, telle date par référence à laquelle la détermination sera effectuée étant définie dans les présents Statuts comme Jour d'Évaluation.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) lors de toute période pendant laquelle la valeur des avoirs du Diversified Fund est indisponible, ou lorsque l'évaluation des avoirs du Diversified Fund a été suspendue;

b) lorsque de l'avis du Gérant, il existe une situation d'urgence en conséquence de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs ou ne peut pas les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les cours en bourse ou sur d'autres marchés des avoirs de la Société sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'accomplir des paiements pour le rachat d'Actions ou pendant laquelle les transferts de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition

d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux;

e) lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement appartenant à la Société ne peut être déterminé rapidement ou avec exactitude;

f) lors de la publication d'un avis de convocation d'une Assemblée Générale ayant pour but de décider la liquidation de la Société.

Pareille suspension sera notifiée, le cas échéant, par la Société par voie de publication de la manière déterminée par le Gérant.

Art. 13. Gérant. La Société sera administrée par COREplus II LUX GP, Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité de la Société (ci-après le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, celle-ci sera dissoute et liquidée conformément à l'article 25 des présents Statuts.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société, conformément à la politique et aux restrictions d'investissement tels que déterminés à l'Article 17 des présents Statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Art. 15. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des mandataires dûment autorisés ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 16. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui auront les pouvoirs déterminés par le Gérant et qui pourront, si le Gérant les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Gérant pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le Gérant pourra en outre désigner d'autres agents de gestion ou administratifs et conclure des contrats avec ces agents en vue de la prestation de services, la délégation de pouvoir à ceux-ci et la détermination de leur rémunération qui sera supportée par la Société.

Art. 17. Objectifs, Politiques et Restrictions d'Investissement. Le Gérant déterminera la politique et les restrictions d'investissement à appliquer par la Société et les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, telles que décrites dans les documents de vente des Actions Ordinaires en conformité avec les lois et règlements applicables.

Art. 18. Réviseur d'Entreprises Agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Art. 19. Intérêts Opposés. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou les fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. Tout fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un fondé de pouvoir du Gérant aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce fondé de pouvoir devra informer le Gérant de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les termes «intérêt opposé» tels qu'ils sont utilisés au paragraphe précédent ne s'appliqueront pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, avec le Dépositaire, ainsi qu'avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation. La Société pourra indemniser le Gérant et tout fondé de pouvoir du Gérant, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, instances ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité ou en son ancienne qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir du Gérant ou pour avoir été, à sa demande, fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera

accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation ci-dessus n'exclura pas d'autres droits auxquels le Gérant ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre ni n'empêchera la Société de conclure des accords d'indemnisation avec tout autre partie que le Gérant déterminera. La Société avancera les dépenses liées aux contentieux à un fondé de pouvoir du Gérant si le conseiller juridique de la Société détermine qu'une indemnisation par la Société est probable et si le fondé de pouvoir accepte de rembourser toute avance au cas où il serait décidé qu'il n'avait pas droit à une indemnisation.

Art. 21. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 10.00 heures (ou le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg).

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au Registre. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'Actions nominatives n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Gérant.

Toutes les Actions étant nominatives, les avis pourront uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Le Gérant peut fixer à l'avance une date, qui n'excédera pas une période de vingt jours précédant la date d'une assemblée des actionnaires, en tant que date d'enregistrement pour la détermination des actionnaires ayant droit à l'avis de convocation et à voter à toute assemblée et, dans ce cas, ces actionnaires, et ces actionnaires seulement, en tant qu'actionnaires enregistrés à la date ainsi fixée, auront droit à cet avis, et de voter à, cette assemblée, nonobstant tout transfert de toutes Actions sur le Registre après que cette date d'enregistrement ait été fixée.

Chaque Action donne droit à une voix à toute assemblée générale des actionnaires, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre suivant.

La Société préparera des rapports annuels conformément au droit luxembourgeois. Le réviseur d'entreprises agréé de la Société vérifiera les rapports annuels de la Société en conséquence.

Art. 23. Distributions. Sur proposition du Gérant et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation des résultats nets et pourra en temps opportun déclarer, ou autoriser le Gérant à déclarer, des distributions.

Le Gérant pourra décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués à leurs adresses indiquées au Registre.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le Gérant et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

En aucun cas, des distributions ne pourront être effectuées si, en conséquence de celles-ci, la Valeur Nette d'Inventaire de la Société tomberait en-deçà de l'équivalent en USD de EUR 1 million.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par leur bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 24. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2004. En particulier, le Dépositaire devra:

- veiller à ce que le prix de souscription des actions de la Société soit perçu par celle-ci dans les délais prévus par ses documents constitutifs;

- contrôler si dans les opérations portant sur les actifs de la Société, une contrepartie lui est payée ou livrée dans les délais d'usage;

- veiller à ce que les produits de la Société soient affectés conformément à ses documents constitutifs.

Le Dépositaire ou la Société peuvent résilier le contrat de banque dépositaire le dernier jour de chaque mois, sous réserve d'un préavis de trois mois envoyé par courrier recommandé.

En cas d'une telle résiliation, la Société devra tenter de remplacer le Dépositaire pour la date à laquelle la résiliation du contrat de banque dépositaire sera effective. Tant que le remplacement du Dépositaire, lequel devrait avoir lieu endéans nue période de deux mois, n'a pas eu lieu, le Dépositaire devra prendre toutes les démarches nécessaires à la préservation des intérêts des actionnaires.

Art. 25. Dissolution et Liquidation. Nonobstant les dispositions de l'Article 3 des présents Statuts, la Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 26 des présents Statuts.

La liquidation sera effectuée par le Gérant, à moins que l'assemblée générale des actionnaires ne désigne un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être des actionnaires, l'assemblée générale déterminera dans tous les cas les pouvoirs et la rémunération de tout(s) liquidateur(s). Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires proportionnellement à la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 26. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 27. Loi applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, seront régis par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions Transitoires

- 1) La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

1) COREplus II LUX GP, Sàrl, préqualifiée, souscrit une (1) Action de Commandité, résultant en un paiement de l'équivalent en USD de mille euros (EUR 1.000,-).

2) COREplus II GP, LLC, préqualifiée, souscrit trente (30) Actions Ordinaires, résultant en un paiement de trente mille euros (EUR 30.000,-).

La preuve des paiements ci-dessus, c'est-à-dire trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Frais

Le montant des frais encourus en raison des présentes, incombant à WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, à l'initiative de la société, est estimé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire qui a pris les résolutions suivantes:

I. Est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé: DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période se terminant à la fin de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

II. L'adresse de la Société est fixée au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kass, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2007, REM/2007/1481. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007088673/218/1094.

(070110452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Gusto Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 21, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 116.900.

Conformément aux dispositions des statuts constitutifs de la S.A.R.L GUSTO BAR du 24 mai 2006, j'ai été désigné gérant administratif de la S.A.R.L.

Ne pouvant matériellement remplir ma fonction, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je renonce à l'exercer.

Je vous prie de noter que je démissionne de la fonction de gérant administratif avec effet immédiat et vous remercie à l'avance de prendre acte de ma décision, et m'en accuser réception, ainsi qu'au Registre de commerce compétent.

Villerupt, le 17 octobre 2006.

Pour copie certifiée conforme

M. Julien Lezer

Notaire

Référence de publication: 2007083642/7856/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09341. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Sintesi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.080.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ESIVAL srl, a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Milan, Via Lanzone, 31, associé-commanditaire.

2. SINTESI MANAGEMENT S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, associé-commandité (the «Manager»),

both represented by Mr Michele Canepa, by virtue of proxies given in Milan and Luxembourg on June 8th and 21st, 2007

Which proxies, after having been signed ne varietur by said proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing parties, as represented here above, have declared forming upon themselves a partnership limited by shares («société en commandite par actions») on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of SINTESI S.C.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow money in any form and may give security for any borrowings in the manner provided below. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company for the purpose of short-term financing pending subsequent equity refinancing thereof. It may also give guarantees in favor of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies for the purpose of short-term financing pending subsequent equity refinancing thereof.

The Company may participate in the establishment of any commercial enterprises through which it will hold participations, and may render commercial or industrial enterprises in which it holds direct or indirect participations every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise subject to the restrictions set forth above. In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for duration of thirty years.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at Thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty thousand six hundred and ninety (30,690) Series A Redeemable Participating Preference Shares (the «A Shares») and three hundred and ten (310) Ordinary Shares (the «Ordinary Share») each with a par value of one euro (1.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

The authorized share capital of the Company is set at three million and sixty thousand euro (EUR 3,060,000.-) divided into three million fifty-nine thousand six hundred ninety (3,059,690) A Shares and three hundred and ten (310) Ordinary Shares each with a par value of one euro (1.- EUR) per share.

The Manager is authorized, during a period starting as from the date of publication of the Deed of Incorporation in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and ending five years after the date of such publication, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the newly subscribed shares will be allocated among the A Shares and the Ordinary Shares. The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Manager.

Art. 6. Distribution Rights. The Company will distribute to the holders of A Shares and to the holders of Ordinary Shares, pro rata» to the number of the shares held by them, either as dividends, or return of share premium, if any, or return of capital, to the extent permitted by law and in accordance with these Articles, the profits realized and other funds available for distribution.

Art. 7. Form of Shares. The shares are and shall remain in registered form.

The Company shall keep a share register at its registered office.

Chapter III. Management, Supervisory board

Art. 8. Management. The Company shall be managed by SINTESI MANAGEMENT S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (herein referred to as the «Manager») established and having its registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, in its capacity as sole general partner («associé-commandité») of the Company.

The Manager shall be entitled to receive a management fee (the «Management Fee») from the Company for the carrying out of its duties equal to 15,000.- EUR per annum of the Company's A Shareholders' total Commitments (reduced proportionately by any distributions that are considered returns of capital). The Management Fee will be payable in

installments semi-annually in advance, commencing on the date of or the date immediately following the date of the initial issue by the Company of A Shares through the day preceding the termination and final liquidation of the Company. The Manager may be removed by decision of a general meeting of the shareholders by the same vote as is required for the amendment of these Articles as is provided in Article 26 only in the event of an act of fraud, gross negligence, willful misconduct, bad faith or reckless disregard of its duties committed as Manager of the Company, following a proposal of the same by the Supervisory Board.

The holders of A Shares shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

The Manager's duties and authority are in particular to (i) to manage the investment and divestment of the assets of the Company, including (A) identifying and investigating prospective Investments, assisted by its advisors and such additional persons as are chosen by the Manager for their particular expertise in fields relevant for prospective Investments, (B) structuring prospective Investments, (C) negotiating and consummating Investments, (D) monitoring consummated Investments and (E) disposing of Investments, and, in that connection, to review, supervise and administer continuously the investment program of the Company, to determine in its discretion the securities to be purchased or sold and the portion of the Company's assets to be held uninvested; (ii) to provide the Company with such records concerning its activities which the Company may be required to maintain; (iii) to report on the affairs of the Company to the A Shareholders including: (A) a transaction summary upon the closing of each Portfolio Company Investment; (B) audited annual financial statements for the Company, which shall be prepared on a calendar year basis; (C) audited annual financial reports for each Portfolio Company; (D) six month unaudited financial statements for the Company, and progress reports on each Portfolio Company; and (E) an estimate by the Company of the fair market value of the A Shares on an annual basis; and (iv) to manage the day-to-day operations of the Company, including: (A) incurring all permitted expenditures and, to the extent that funds of the Company are available, authorizing the payment of all expenses, debts and obligations of the Company; (B) employing and dismissing from employment any and all consultants, legal counsel, advisors, administrators, custodians of the assets of the Company and other agents of the Company; (C) entering into, executing, amending, supplementing, acknowledging and delivering any and all contracts, agreements or other instruments in furtherance of the purposes of the Company; and (D) investing uninvested funds and any other funds held by the Company pending Investments or prior to the payment of Company expenses or distributions (including any distributions upon the liquidation or the winding-up of the Company) in high-quality euro denominated time deposits and similar cash equivalent instruments; and (E) providing any other management services as set forth herein.

The Manager is empowered to retain the assistance of advisors in connection with the carrying out of its duties. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

Art. 10. Liability of the Manager and of the Shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

All Shareholders, other than the Manager, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in General Meetings of the Shareholders and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the amount paid to the company for each share in the Company owned by them.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as are designated by the Manager at its sole discretion.

Art. 12. Dissolution-Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the General Meeting of Shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the General Meeting of Shareholders in the way provided for by Article 22 of these Articles.

The administrators' duties shall consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the General Meeting of Shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be Shareholders.

For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

Further, the Supervisory Board shall advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company. The remuneration, if any, of the members of the Supervisory Board, shall be set by the Shareholders.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by a favourable vote of all the A Shareholders for a period not exceeding three years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a Chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as Chairman «pro tempore» by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its directors, officers, shareholders or affiliates or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or director, officer, shareholder or affiliate of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General meeting of the shareholders

Art. 18. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager under these Articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another manager unless the Manager consents thereto.

The General Meeting of the Shareholders shall ratify the distribution of dividends following the Manager's proposal thereof.

Art. 19. Annual General Meeting. The Annual General Meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 1st Monday of July At 14:00

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other General Meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Art. 21. Notice. A notice setting forth the date, place and time and the agenda of the meeting convenes General Meetings of the Shareholders.

General Meetings of the Shareholders, including the Annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

The agenda for a General Meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered Shareholders at least 15 days prior to the date set for the meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all General Meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any General Meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 23. Proceedings. The General Meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The Chairman of the General Meeting of the Shareholders shall appoint a Secretary.

The General Meeting of the Shareholders shall elect one Scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the Board of the General Meeting of the Shareholders.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any General Meeting of the Shareholders by four weeks. He must also adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned General Meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The General Meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each A Share and each Ordinary Share is entitled to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the General Meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares present or represented, by a majority in number of the outstanding A Shares and Ordinary Shares, except when the resolution is likely to affect the rights of the A Shareholders only or the rights of the Ordinary Shareholders only, in which case the holders of the relevant class of shares shall vote in separate class meetings.

Art. 26. Amendment of these Articles. At any General Meeting of the Shareholders convened or re-convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Company, including its corporate object clause,

or to resolve on issues for which the law refers to the conditions set forth by law for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least two-thirds of all the shares issued and outstanding.

In order for the proposed amendment or resolution to be adopted, a vote of two-thirds of the total of the outstanding A Shares and Ordinary Shares shall be required. In any case any amendment of the Articles is submitted to the agreement of the Manager and of the Supervisory Board (the last by a vote of two-thirds of the member of the Supervisory Board).

Art. 27. Minutes. The minutes of the General Meeting of the Shareholders shall be signed by the Chairman of the meeting, the Secretary and the Scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

Art. 29. Adoption of financial statements. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements in respect of the preceding financial year.

Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming Annual General Meeting of the Shareholders. The General Meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

The Manager shall provide as well unaudited semi-annual reports to the Shareholders.

Art. 30. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued share capital, without or at the exclusion of any share premium.

The general meeting shall ratify the appropriation of the net profits available for distribution proposed by the manager. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager may pay out interim dividends. The Manager fixes the amount and the date of payment of any interim payment. If interim dividends are paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

The Manager shall submit to the general meeting of the Shareholders of the Company the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares «pro rata» to the number of the shares held by them in accordance with the formula set forth in Article 6.

Chapter VII. Indemnity

Art. 32. Indemnity. The Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless the Manager, its respective agents, affiliates, shareholders, officers, directors, advisors, consultants, employees and representatives (collectively, the «Indemnified Parties») from and against any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Company in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided, that the Company shall not be liable to the Manager for any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal, and settlement of any and all suits, action or proceedings instituted or threatened against the Company) and all costs of investigation in connection therewith asserted against the Company which result from the Manager's or its Affiliates' fraud, gross negligence or willful misconduct.

In any action, suit or proceeding against the Company or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate or to arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to employ, at the expense of the Company, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed a fraud, gross negligence or willful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Company on its behalf under the preceding paragraph.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter.

Shareholders	Subscribed issued capital (Euro)	Number of shares	Paid up capital (Euro)
ESIVAL Srl	30,690.-	30,690 A Shares	30,690.-
SINTESI MANAGEMENT S.A.	310.-	310 Ordinary Shares	310.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1.- Resolved to set at three the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2012

- STARNET CONSULTING (UK) Ltd, with registered seat 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ - UK, enregistrée sous le numéro 3886289 auprès du registre des sociétés pour l'Angleterre;

- Roberto De Luca born on April 13th, 1973 with professional address at 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Riccardo Moraldi, born on May 13th, 1966 with professional address at 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2.- The first accounting year shall by exception begin on the day of incorporation of the Company and finish on December 31, 2007.

3.- The registered office of the Company shall be at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary the present, original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- ESIVAL srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Milan, Via Lanzzone, 31, associé-commanditaire;

2.- SINTESI MANAGEMENT S.A., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38 Avenue de la Faïencerie, associé-commandité (le «Gérant»), les deux ici représentées par Michele Canepa en vertu de procurations données à Milan et Luxembourg le 8 et 21 juin 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles parties comparantes telles que représentées ont déclaré constituer entre elles une société en commandite par actions sur base des statuts dont elles sont convenues comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale SINTESI.S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant de la Société.

Au cas où le Gérant décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts de la manière décrite ci-dessous. Elle peut prêter des fonds y compris les montants empruntés à d'autres sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés pour couvrir des besoins de financement à court terme, à la condition de la capitalisation ultérieure sous forme d'actions de ces fonds prêtés. Elle peut aussi donner des garanties en faveur de sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés pour couvrir des besoins de financement à court terme, à la condition de la capitalisation ultérieure sous forme d'actions de ces fonds.

La Société peut participer à l'établissement de toute entreprise commerciale par laquelle elle détiendra des participations et peut assister toutes entreprises commerciales ou industrielles dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte par des prêts, garanties ou autrement, le tout sous réserve des restrictions qui précèdent. D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et effectuer toutes autres opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée de trente ans.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions de classe A rachetables, préférentielles et participantes (Actions de classe A) et trois cent dix (310) actions ordinaires (Action Ordinaire) d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital social autorisé de la compagnie est fixé à EUR 3.060.000,- divisé en trois millions de cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (3.059.690) actions de classe A et trois cent dix (310) actions ordinaires ordinaires chacune avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) par action.

Le Gérant est autorisé, pendant une période commençant au jour de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et se terminant le jour du 5^{ème} anniversaire de cette publication, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations du capital peuvent être souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant, plus précisément en rapport avec la souscription et la libération des actions à souscrire et à libérer, de manière à ce qu'il détermine la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et de quelle façon les actions nouvellement souscrites seront réparties entre les actions de classe A et les Actions Ordinaires. Le Gérant peut déléguer tout fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie

de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé, il fera adapter le présent article à la modification intervenue.

Art. 6. Droit des actions à la répartition des bénéfices. La Société distribuera aux actionnaires de classe A et aux actionnaires ordinaires, pro rata le nombre d'actions détenues par eux, soit à titre de dividende, soit à titre de remboursement de la prime d'émission s'il y en a, soit à titre de remboursement de capital, dans les limites autorisées par la loi et en conformité avec les présents statuts, les profits réalisés et d'autres fonds disponibles pour la distribution.

Art. 7. Forme des actions. Les actions sont et resteront nominatives.

La société tiendra un registre des actions à son siège social.

Chapitre III. Gestion, Conseil de surveillance

Art. 8. Gestion. La Société sera gérée par SINTESI MANAGEMENT S.A., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (dans les présentes «le Gérant») établie et ayant son siège social à et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Le Gérant percevra une rémunération («Prime de Gestion») pour l'accomplissement de ses tâches qui sera un pourcentage annuel égal à 15.000,- EUR du total des Engagements des actionnaires de classe A (réduits proportionnellement par toutes distributions qualifiées de remboursement de capital). La Prime de Gestion sera payable par acompte sur une base semi-annuelle, commençant à la date ou la date suivant immédiatement l'émission initiale par la Société d'actions de classe A jusqu'au jour précédant la dissolution et la liquidation finale de la Société. Le Gérant peut être révoqué conformément à une décision de l'assemblée générale des actionnaires par un vote répondant aux conditions requises pour la modification des statuts tels qu'il est prévu à l'article 26 seulement en cas d'un acte de fraude, de négligence grave, d'inconduite délibérée, de mauvaise foi ou du non-respect dolosif de ses obligations par le Gérant de la société, suivant en cela une proposition du Conseil de Surveillance.

Les actionnaires de classe A ne participeront ni n'interféreront avec la gestion de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Les devoirs et l'autorité du Gérant comportent plus en particulier (i) la gestion de l'acquisition et de la cession des avoirs de la Société, y inclus (A) l'identification et la recherche d'Investissements potentiels, assisté par ses conseillers et telles autres personnes qui seront choisies par le Gérant pour leur expertise particulière dans le domaine en cause pour les Investissements potentiels, (B) la structuration d'Investissements potentiels, (C) la négociation et l'exécution des Investissements, (D) la surveillance des Investissements effectués et (E) la disposition des Investissements et dans ce contexte la révision, la supervision et l'administration continues du programme d'Investissements de la Société, la détermination discrétionnaire des valeurs mobilières à acheter ou à vendre et la portion des avoirs de la Société à maintenir non investie, (ii) la fourniture à la Société de tels documents concernant les activités de la Société que celle-ci peut être requises de maintenir, (iii) le rapport sur les affaires de la Société aux actionnaires de classe A y inclus: (A) un résumé des transactions lors de l'exécution de chaque Investissement dans une Société de Portefeuille; (B) des bilans révisés de la Société qui seront préparés sur base d'une année calendrier; (C) les comptes révisés pour chaque Société de Portefeuille; (D) des comptes semi-annuels non-révisés de la Société et des rapports de progrès sur toutes Sociétés de Portefeuille et (E) une estimation par la Société de la valeur de marché des actions de classe A sur une base annuelle, et (iv) la gestion journalière des opérations de la Société, y comprise (A) la réalisation de toutes les dépenses permises et dans la mesure où des fonds de la Société sont disponibles, l'autorisation de paiement de toutes dépenses, dettes et obligations de la Société; (B) l'emploi et le renvoi de tout consultant, avocat, conseiller, administrateur, dépositaire d'avoirs de la Société ou autre agent de la Société; (C) l'exécution, la modification, l'amendement, la reconnaissance ou la délivrance de tout contrat, accord ou autres instruments servant à promouvoir l'objet de la Société et (D) l'investissement de fonds non investis et d'autres fonds détenus par la Société en vue d'un Investissement ou avant le paiement de dépenses ou de distribution de la Société (y inclus toutes distributions en cas de liquidation ou dissolution de la Société) en dépôts à termes en EURO de haut standard ou des instruments monétaires équivalents et (E) la fourniture de tous autres services de gestion tels que décrits dans les présents statuts.

Le Gérant a le pouvoir de retenir l'assistance de tout conseiller en rapport avec l'exécution de ses obligations. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Art. 10. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Tous les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales des actionnaires ou autrement et ils seront seulement responsables du paiement envers la Société jusqu'à concurrence du montant payé à la Société pour toute action dans la Société détenue par eux.

Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Art. 12. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues à l'article 22 des présents statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Dans l'exercice de ses obligations de supervision, le conseil de surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire, conformément à l'article 62 de la loi.

En outre, le conseil de surveillance conseillera le Gérant sur tels sujets que le Gérant peut déterminer.

Les membres du conseil de surveillance ne participeront ni n'interféreront avec la gestion de la société.

La rémunération des membres du conseil de surveillance, le cas échéant, sera déterminée par les actionnaires.

Art. 14. Election. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par un vote favorable de tout les actionnaires de classe A, pour une période ne dépassant pas trois ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un Président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre président pro-tempore par vote de la majorité présente à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs, directeurs, actionnaires ou affiliés ou fondés de pouvoirs de la Société ou membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, directeur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir, directeur, actionnaire ou affilié du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, directeur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous les pouvoirs réservés au Gérant en vertu de ces Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Elle n'effectuera ni ne ratifiera des actes qui engageront la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera-t-elle de modifier les statuts sans le consentement du Gérant. Par exemple, elle ne révoquera pas le Gérant ni ne désignera un autre Gérant sauf si le Gérant y consent.

L'assemblée générale ratifiera la distribution de dividendes sur proposition du Gérant.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 1^{er} lundi du mois de juillet de chaque année à 14:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 21. Convocation. Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les actionnaires recevront toutes informations nécessaires en relation avec l'ordre du jour de la convocation.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom 15 jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 23. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action de classe A et chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Les décisions seront adoptées, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées, par une majorité en nombre des détenteurs des actions de classe A et des actions ordinaires, sauf si la décision est susceptible d'affecter les droits des Actionnaires de classe A exclusivement ou des actionnaires ordinaires exclusivement, hypothèse dans laquelle les titulaires des actions de la classe concernée voteront dans des assemblées de classe différentes.

Art. 26. Modification des présents statuts. Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée ou reconvoquée conformément à la loi en vue de la modification des statuts de la société, y compris l'article relatif à l'objet social, ou pour décider sur des sujets pour lesquels la loi requiert que les conditions nécessaires pour la modification des statuts soient remplies, le quorum sera au moins des deux tiers de toutes les actions émises.

Afin que la modification proposée ou la décision soit adoptée, un vote par les 2/3 de la totalité des actions de classe A et des actions ordinaires émises sera requis. Dans tous les cas n'importe quel amendement des articles est soumis à l'accord du gérant et du conseil de surveillance (le dernier par vote des deux-tiers du membre du conseil de surveillance).

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 29. Adoption des comptes annuels. Aussitôt que possible après l'année sociale, le Gérant fournira aux actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'année sociale écoulée.

Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires analysera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels.

Le Gérant fournira aussi des comptes semestriels non révisés aux actionnaires.

Art. 30. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital émis, sans ou à l'exclusion de toute prime d'émission.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables proposée par le Gérant. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la loi le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. Sur proposition du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Gérant soumettra à l'assemblée générale des actionnaires de la société la question de la liquidation de la société quand tous les investissements de la société auront été vendus ou liquidés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement à tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent conformément à la formule décrite à l'article 6.

Chapitre VII. Indemnité

Art. 32. Indemnité. La société s'engage à indemniser, payer, protéger et maintenir indemne le Gérant, ses agents, ses filiales respectives, actionnaires, fondateurs de pouvoir, directeurs, consultants, employés et représentants (ensemble les «Parties dédommagées») de tout et contre toute responsabilité, obligation, perte, dommage, pénalité, action, jugement, procès, procédure, coût, dépense et déboursement de toute nature généralement quelconque (comprenant, mais ne se limitant pas à, tous coûts et dépenses raisonnables d'avocats, de défense, d'appel et de transaction de tous procès, actions, ou procédures institués ou menacés de l'être contre les parties dédommagées ou la société) et tous coûts d'investigation en relation avec ceux-ci qui pourront être imposés à, déboursés par, ou réclamés contre les parties dédommagées ou la société d'une quelconque manière en relation avec ou découlant de, ou supposé être en relation avec ou découlant de, toute action ou omission de la part de la Société, de la part des parties dédommagées pour autant qu'elles agissent pour le compte de la Société ou de la part d'un agent quelconque agissant pour le compte de la Société; pourvu que la Société ne sera pas responsable envers le Gérant pour une partie quelconque, de telles responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et déboursements de quelque nature que ce soit (comprenant mais ne se limitant pas à tous coûts et dépenses raisonnables d'avocats, de défense, d'appel et de transactions de tous procès, actions ou procédures institués ou menacés de l'être contre la société) et tous coûts d'investigation en relation avec celle-ci réclamé contre la société qui résulte de la fraude, de la négligence grave ou du dol du Gérant ou de ses filiales.

Lors de toute action, procès ou procédure intenté contre la société ou une Partie dédommagée en relation avec ou découlant de ou supposé être en relation avec ou découler d'une action ou d'une omission, les Parties dédommagées auront le droit de recourir de manière conjointe, aux frais de la société, à un conseil de leur choix, lequel devra raisonnablement être approuvé par la société, pour cette action, procès ou procédure. Si un conseil commun est désigné, une Partie dédommagée peut néanmoins recourir aux services d'un conseil distinct, mais à ses frais.

Si une Partie dédommagée est convaincue d'avoir commis une fraude, négligence ou faute grave, elle devra alors rembourser toutes les dépenses payées par la société en son nom conformément à l'alinéa qui précède.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été établis de cette manière par les comparants, ces derniers ont souscrit le nombre d'actions et ont payé en espèce les montants exposés ci-dessous:

Actionnaires	Capital souscrit et émis (Euro)	Nombre d'actions	Libération du capital (Euro)
ESIVAL Srl	30.690,-	30.690 actions de classe A	30.690,-
SINTESI MANAGEMENT S.A.	310,-	310 actions ordinaires.	310,-

La preuve de ces paiements ayant été fournies au notaire instrumentaire qui confirme que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que amendées ont été observées.

Dépenses, évaluation

Les dépenses, coûts et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en résultat de sa formation sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties susmentionnées, représentant l'entière du capital social et estimant être dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée générale a été constituée régulièrement, ils ont adopté les résolutions suivantes, chaque fois par vote unanime:

1.- Fixation à trois du nombre de membres du Conseil de Surveillance et élection des personnes suivantes comme membres du conseil de surveillance pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012

- STARNET CONSULTING (UK) Ltd, avec siège social 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ - UK, enregistrée sous le numéro 3886289 auprès du registre des sociétés pour l'Angleterre;

- Roberto De Luca, né le 13 avril, 1973 résident professionnellement 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg;

- Riccardo Moraldi, né le 13 mai, 1966 résident professionnellement 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

2.- L'année sociale par exception commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

3.- Le siège social de la Société est établi 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais déclare que sur requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Canepa, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15429. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007

P. Serres.

Signée par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, momentanément absent.

Référence de publication: 2007088253/5770/719.

(070102450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083651/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05033. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083652/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05036. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 24.408.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 24 mai 2007

1. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Wim Van Acker coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 8 septembre 2006 selon l'article 51 de la loi du 10 août 1915 et renomme:

+ en tant qu'administrateurs:

- Mrs Blanche Petre, Dieweg, 126, B-1180 Uccle
- Mr Francis Vanbever, 1, avenue Adele, B-1310 La Hulpe
- Mr Wim Van Acker, 1, avenue Adele, B-1310 La Hulpe
- Mr Erik Dralans, 1, avenue Adèle, B-1310 La Hulpe

pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

2. L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083648/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Luxembourg Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083656/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05049. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083664/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05027. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Uni Land Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2007 que Monsieur Andrea De Maria, employé privé demeurant au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur de type A en remplacement de Monsieur Alberto Mezzini, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083650/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.
